

COMMUNE de JARMENIL

L'an deux mil vingt-quatre, le six avril à neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Jarménil étant réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Dominique PAGELOT, Maire de la Commune.

Présents : Mmes BERTHIER Chantale, ROBIN Marie-Jeanne et RUER Corinne
Mrs TOUSSAINT Pascal, DAMIER Hervé, DUBOIS Claude, Gaston LEVAUDEL, MERONI Alain

N° 01/06042024 –COMPTE ADMINISTRATIF 2023

La commission administrative réunie sous la présidence de Monsieur Pascal TOUSSAINT, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2023, le compte administratif présenté par Monsieur Dominique PAGELOT, Maire,

Considérant que Monsieur Dominique PAGELOT, Maire, a normalement administré les finances communales en 2022, approuve à l'unanimité l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et déclare toutes les opérations de l'exercice 2023, définitivement closes et les crédits annulés.

N° 02/06042024–COMPTE DE GESTION 2023

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Dominique PAGELOT, Maire,

Après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé par le receveur et déclare qu'il n'appelle ni réserve, ni observation de sa part.

N° 03/04042024 – AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

| | |
|---|--------------|
| - Résultats (fonctionnement) : | 198.143,96 € |
| - Résultats (investissement) : | 176.256,36 € |
| - Etat des restes à réaliser d'investissement : | 226.000,00 € |

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

| | |
|-----------------------------------|--------------|
| - Report fonctionnement : 002 R : | 148.400,32 € |
| - Report investissement : 001 R : | 176.256,64 € |
| - Affectations 1068 R : | 49.743,64 € |

N° 04/06042024 – TAXES LOCALES

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir le taux des taxes communales comme suit :

- taxe foncier bâti 41.86 %
- taxe foncier non bâti 21.51 %
- taxe d'habitation 6.99 %

N° 05/06042024 – BUDGET PRIMITIF

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2024 présenté par Monsieur Dominique PAGELOT, Maire,

Section de fonctionnement :

Dépenses 484.100,32 € Recettes 484.100,32 €

Section d'investissement

Dépenses 459.650,32 € Recettes 459.650,32 €

N° 06/06042024 : CONTRIBUTION DE LA COMMUNE AU SIVUIS DE REMIREMONT

Le Conseil décide de maintenir la fiscalisation de la cotisation de Jarménil au SIVUIS de Remiremont.

N° 07/06042024 : CONTRIBUTION AU SYNDICAT MIXTE D'INFORMATISATION COMMUNALE

Le Conseil accepte le paiement de la contribution au SMIC pour un montant de 313.50 euros.

N° 08/06042024 : MODIFICATION DU MUR DEVANT A MAIRIE

Le Conseil, par 7 voix pour- 1 contre et 1 abstention, confie à l'entreprise BELGERI les travaux de modification du mur d'enceinte de la Mairie.

N° 09/06042024 : TRAVAUX CITY PARC ENCEINTE

Le Conseil, après en avoir délibéré, confie à la Société LAC de Jarmenil les travaux nécessaires à la mise en place des infrastructures et à la sécurité des usagers : Démolition, terrassement et mur de soutènement.

Le Conseil autorise le Maire à solliciter auprès de la CAE une subvention au titre du fonds de concours.

N° 10/06042024 : JEUX CITY PARK

Monsieur le Maire communique les deux devis sollicités pour la fourniture et la pose de jeux pour le city-park.

Après en avoir délibéré, le Conseil- à l'unanimité- accepte la proposition de la société HUSSON pour un montant de 29.060,64 euros HT.

Le Conseil autorise le Maire à solliciter une subvention :

- auprès du Conseil Départemental

N° 11/06042024 : TARIF DES LOTS D'AFFOUAGE

Le Conseil fixe, à l'unanimité, le prix des affouages comme suit : 16 euros le stère.

